

Déclaration des élus CGT aux Commissions Administratives Paritaires Nationales des Ingénieurs Techniciens de Recherche et de Formation - Campagne de changement de corps de juin – juillet 2006

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Parlons d'abord précarité

Les événements des dernières semaines ont montré, que la jeunesse, les salariés n'acceptent pas la précarité et le mouvement anti-CPE en a été le révélateur.

Qu'en est-il dans notre secteur?

Des plans successifs qui ont permis de stabiliser des non-titulaires sur des postes vacants mais aussi sur des postes gagés ressources propres.

Pourtant le nombre de non-titulaires ne cesse d'augmenter sous différentes formes:

- L'insuffisance de créations d'emplois de titulaires sur budget de l'état permet aux établissements de recruter des CDD qui souvent dépassent le tiers des effectifs des établissements.
- Le pacte pour la recherche, laisse apparaître aussi une montée en puissance des recrutements de personnel précaire dans les années qui viennent.
- Les CDI fonction publique laissent nos collègues dans le doute, en matière de garanties, de rémunérations, de carrière...
- La LOLF favorise l'allègement des effectifs au bénéfice du traitement local, en matière d'emplois pour des besoins ponctuels, favorisant les partenariats augmentant ainsi la sous-traitance, entraînant une privatisation de certaines missions.

Première victime ! Les agents de catégorie C !

Constat : une vaste zone de bas salaires, un pouvoir d'achat en chute libre conduisant à la dégradation des conditions de vie des personnels concernés.

Ce ne sont pas les dernières mesures sur la fusion des échelles qui ont permis d'améliorer notablement la situation, au contraire ! Elles tassent encore davantage les espaces indiciaires d'une catégorie déjà écrasée.

Juste un repère, rappelons qu'en 1992, l'échelle 4 avait une amplitude de 41%, réduite à 26 % aujourd'hui.

Cette situation est amplifiée par le manque de perspective de carrière:

- 106 possibilités de promotions sur tout le territoire en adjoints !
- 36 possibilités de promotions en agents sur tout le territoire également ! Ne donnant ainsi **aucune possibilité** de promotion dans deux académies, Caen et Dijon et **une seule possibilité dans 17 d'entre elles**. Quel avenir !

Pourtant promotions ou avancement devraient être la reconnaissance et la valorisation des qualifications, c'est l'essence même des CAPN ! C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui.

On note également que les collègues sont de plus en plus nombreux à prolonger leur carrière au-delà de 60 ans (35 ont été proposés par les établissements cette année, surtout des femmes), c'est une conséquence directe de la loi Fillon sur les retraites !

Pour le corps des techniciens, plus de 70 % des collègues sont promouvables en ASI (effectif de plus 7700 techniciens) - 56 possibilités, c'est loin de répondre à l'attente de reconnaissance de qualification.

Pour conclure, on rappelle une nouvelle fois que les campagnes de promotions et d'avancement ne pourront donner satisfaction et jouer pleinement leurs rôles que s'il y a des réponses en terme de :

- Créations d'emplois en qualité et nombre suffisant.
- Maintien de tous les emplois et activités de la catégorie C.
- D'augmentation des salaires avec la refonte de la grille.
- Carrières sans barrage de grades permettant de reconnaître les qualifications mises en oeuvre.